

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2017

Présents : Aline ABADIE, Marie-José COURREGES, Sophie DASTE, Louis DINTRANS, Annie LAGRANGE, Alain LASSARRETTE, Jérôme LENDRES, Michel NAPROUS, Dominique PAPOT, Francis PLENACOSTE, Magali POINSOT DARGAIGNON.

Absents : Jean-François COMBESCOT (procuration : M NAPROUS), Patrick DUBOSQ (procuration : A LASSARRETTE), Maryse JOUANOLOU, Jean-Louis PARROT.

Secrétaire de séance : Michel NAPROUS.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Programme d'électrification 2018.

Monsieur le Maire évoque le courrier du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) concernant la prévision des travaux d'électrification à réaliser sur la commune en 2018.

Des interventions sur le réseau électrique de la rue Gagarine pourraient être entreprises, mais avant l'envoi des prévisions par la commune, Monsieur DINTRANS (3^{ème} adjoint au Maire) prendra contact avec les services du SDE afin d'étudier ensemble un projet global d'actions pour l'année 2018.

2. Programme d'éradication des lampes à mercure pour l'année 2017.

Le SDE propose à la commune de continuer en 2017 le programme de remplacement des lampes à mercure entamé en 2014.

Ce programme vise à substituer les ampoules à mercure qui ne sont plus commercialisées suite à une directive européenne du 25 octobre 2012.

17 luminaires sur support béton seraient remplacés pour un coût total de 16 080.00 € dont 6 700.00 € à la charge de la commune, le reste étant financé par le SDE.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité : approuve le projet.

3. Création d'un emploi permanent.

Monsieur le Maire évoque le départ en retraite de Monsieur Gérard TREMOULET travaillant au sein des services techniques.

Afin de remplacer ce départ, il s'avère nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à plein temps (35 heures hebdomadaires). Cet emploi aura pour tâches : la réalisation de

missions techniques polyvalentes (entretien des espaces verts, bâtiments, mécanique, manutention).

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité : approuve la création et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

4. Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) .

Monsieur NAPROUS, conseiller délégué à l'urbanisme, informe que la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) exerce la compétence "planification" depuis le 1er janvier 2017, elle a, de ce fait, acquis les droits en matière de préemption urbain (DPU) en lieu et place des communes qui l'ont institué.

Lors de la séance du Conseil Communautaire de la CCAM du 12 octobre 2017, les élus ont acté la délégation de ce DPU aux communes concernées.

Ce DPU matérialisé par l'envoi de DIA par les notaires avant la vente d'un bien en zone constructible permet à la commune de faire une offre avant que le bien ne soit vendu à un tiers.

Ce DPU est particulièrement utile pour l'acquisition de biens ayant une valeur stratégique pour le développement communal.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité : accepte la délégation du DPU à la commune.

5. Avenants aux marchés publics de construction de l'extension de l'école d'Andrest.

En raison d'une réévaluation des travaux nécessaires à la construction de l'extension de l'école d'Andrest, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer deux avenants aux marchés de construction du nouveau bâtiment.

Avenant n°05/01 :

Lot 5 : Menuiserie bois : ENT. LERDA

+ 1 799.80 € HT

Nature : dépose et pose d'un bloc porte métallique

Avenant n°07/01 :

Lot 7 : Electricité/Chauffage : ENT. SPE

+1 037.04 € HT

Nature : fourniture et pose d'une centrale intrusion

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer les avenants mentionnés ci-dessus.

6. Accueil des nouveaux arrivants.

Comme chaque année, la commune d'Andrest tient à honorer ses nouveaux habitants.

Une cérémonie d'accueil sera organisée le vendredi 17 novembre à 18h30 en Mairie afin de partager un moment convivial autour d'un verre de l'amitié, d'une projection et de l'échange de quelques cadeaux de bienvenue.

7. Demande de subvention TEPCV.

Le Conseil Municipal d'Andrest sollicite à l'unanimité, via la CCAM, une subvention au titre du dispositif Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Cette subvention permettra de procéder dans le futur à la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie d'un coût total de 144 000.00 € HT. La part restant à charge de la commune serait de 50 400.00 €.

Le remplacement des éclairages de l'école par des LED est également prévu pour un coût total de 7 643.00 € HT. La part restant à charge de la commune serait de 2 293.00 €.

8. Paiement du coût de la modification du PLU d'Andrest.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la CCAM est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière d'Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

De ce fait, malgré le fait que la commune d'Andrest ait débuté la modification de son PLU en 2016, le paiement du reliquat du contrat passé avec la société CITADIA CONSEIL devra être payé par la CCAM.

Afin d'honorer ses engagements avec la CCAM, pour un contrat qu'elle n'a pas signé mais qu'elle hérite, la commune d'Andrest délibère à l'unanimité afin d'accepter que la CCAM qui paiera le reliquat du à CITADIA puisse refacturer cette somme à la commune d'Andrest soit : 966.00 € TTC.

9. Renouveaulement du contrat de groupe d'assurance statutaires 2018/2021.

Monsieur le Maire d'Andrest demande au conseil l'autorisation de signer le contrat d'assurance des risques statutaires pour la période 2018 à 2021 liant la commune d'Andrest au Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées et à l'assureur SIACI Saint-Honoré/ALLIANZ.

Les risques assurés sont les suivants :

- Décès ;
- Accident et Maladie imputable au service ;
- Incapacité de travail et Invalidité (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, disponibilité d'office pour raisons de santé, temps partiel thérapeutique) ;
- Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention (issue d'un groupement de commandes) mentionnée ci-dessus.

10. Questions diverses.

-PACS :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les Pactes Civils de Solidarité ne seront désormais plus conclus au Tribunal d'Instance mais dans les mairies à compter du 1^{er} novembre 2017.

Cette nouvelle charge n'a pas été compensée par l'Etat.

-Bilan de l'opération « le Jour de la Nuit » :

Monsieur DINTRANS constate que l'extinction des lampadaires sur la quasi-totalité du territoire communal dans la nuit du 14 au 15 octobre 2017, afin de sensibiliser les citoyens à la pollution lumineuse, a été un succès.

De nombreux administrés se sont renseignés sur le but de cette initiative lancée par le SDE.

Un effet collatéral bénéfique de cette manifestation a été un ralentissement sensible des véhicules qui circulaient sur les voies sans illumination.

La séance est levée à 19h50.